

COMMUNE DE VERT-EN-DROUAIS
Mairie de VERT-EN-DROUAIS



37, rue Charles Waddington 28500 VERT-EN-DROUAIS
Tél. 02 37 82 91 01 - Fax 02 37 82 83 75
Email : mairie-vert-en-drouais@wanadoo.fr
Site internet : www.vert-en-drouais.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 AVRIL 2026

Le jeudi vingt-trois avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en Mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

Mme DELAPLACE Evelyne, Mme DUMON Florence, M. BOSSET Sébastien, Mme VILLALON Marie-Jeanne, M. CASTEL Victoriano, Mme TSIZAZA Rondronirina, M. MATHA Olivier (arrivé à 19h33), Mme MARNEUR Séverine (arrivée à 19h53), M. LECUIROT Fabien, Mme GASTELAIS Delphine, M. DIEU Julien, Mme ARCHAT Sarah, M. AUPEE Baptiste.

Absents excusés :

Monsieur Christophe CEDARD qui a donné pouvoir à Monsieur Sébastien BOSSET,
Madame Elodie WISSOCQ qui a donné pouvoir à Madame Florence DUMON

Le conseil municipal a nommé comme secrétaire de séance Monsieur Julien DIEU

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026 (voir annexe)
- Désignation d'un correspondant défense et sécurité
- Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour Eure-et-Loir Ingénierie (voir annexe)
- Désignation de deux délégués qui représenteront au nom de l'Agglomération du Pays de Dreux notre collectivité au sein du syndicat du SAE Paquetterie.
- Désignation des délégués du CNAS (voir annexe)
- Commission Communale des Impôts directs (CCID) (voir annexe)
- Délégations consenties au Maire par le conseil municipal (voir annexe)
- Indemnité de fonction des Adjoints
- Budget Primitif 2025 (voir annexe)
- Vote des taux des taxes communales 2025 (voir annexe)
- Virement de crédits
- Travaux 2026 – Création du 2^{ème} logement au 1^{er} étage de la Mairie
- Attribution numéro de voirie – rue Charles Waddington

▫ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 mars 2026 n'ayant fait l'objet d'aucune observation est approuvé à l'unanimité.

- ☞ Madame le Maire demande l'autorisation au conseil de rajouter un point à l'ordre du jour :
- Convention de servitude ENEDIS

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE ET SÉCURITÉ

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, a désigné comme correspondant défense et sécurité :

☞ Monsieur Fabien LECUIROT

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS D'EURE-ET-LOIR INGÉNIERIE

Madame le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, et en tant que collectivité adhérente à Eure-et-Loir Ingénierie (ELI), il appartient à la collectivité de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée générale.

Conformément à l'article 7 des statuts d'Eure-et-Loir Ingénierie, l'Assemblée générale est composée d'un représentant par collectivité membre, désigné en son sein par l'assemblée délibérante. Il est également précisé que tout représentant du second ou du troisième collège, empêché d'assister à une réunion, peut se faire remplacer par son suppléant désigné par cette même assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents, désigne Monsieur Victoriano CASTEL, comme représentant titulaire de la commune à l'Assemblée générale d'ELI, et M. Baptiste AUPEE comme représentant suppléant.

REPRÉSENTATION DE L'AGGLO AU SEIN DE LA SAE PAQUETTERIE ET DU SMAVA

Madame le Maire, informe l'assemblée que l'Agglo du Pays de Dreux nous a demandé de désigner, avant le 16 avril :

- 2 délégués titulaires pour le Syndicat d'Adduction d'Eau de la Paquetterie (SAEP)
- 1 titulaire + 1 suppléant pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée d'Avre (SMAVA)

Madame Delphine GASTELAIS et Monsieur Sébastien BOSSET ont été désignés en tant que titulaires pour le SAEP.

Madame Delphine GASTELAIS, titulaire, et Monsieur Sébastien BOSSET, suppléant, ont été désignés pour le SMAVA.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CNAS

Madame VILLALON rappelle à l'assemblée que la collectivité, par délibération n° 2020/075 du 17 décembre 2020, a décidé de se doter d'une action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité et a, à cet effet, adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS) à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les instances du CNAS siègent pour une durée de six ans. Il y a donc lieu de désigner un élu et un agent qui représenteront la collectivité en qualité de délégués.

Après avoir entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, a désigné comme représentants de notre commune :

- élu : Madame Marie-Jeanne VILLALON
- agent : Madame Nadine MATHIEU

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Madame le Maire rappelle que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Pour se faire, le conseil municipal doit proposer une liste de 24 commissaires.

Madame le Maire donne lecture de la liste des commissaires proposés.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve cette liste.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Dans le souci de favoriser une bonne administration et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire, les délégations suivantes :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 211-2 ou au 1^{er} alinéa de l'article L213-3 de ce même code ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 200 000 € par année civile.

INDEMNITÉ DE FONCTION DES ADJOINTS

Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature aux adjoints n° 2026/007 du 26 mars 2026, reçu en préfecture le 27 mars 2026,

Madame le Maire informe son conseil des délégations qu'elle a attribuées à ses adjoints :

- Madame Florence DUMON, 1^{ère} adjointe au Maire : administration générale, urbanisme, relations sociales, affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires, cantine, fêtes, cérémonies et culture.

En cas d'empêchement de Madame Florence DUMON, c'est Madame Marie-Jeanne VILLALON qui assurera ses fonctions.

- Monsieur Sébastien BOSSET, 2^{ème} adjoint au Maire : environnement, eau, assainissement, travaux généraux – entretien bâtiments, équipements, espaces verts.

En cas d'empêchement de Monsieur Sébastien BOSSET, c'est Monsieur Victoriano CASTEL qui assurera ses fonctions.

- Madame Marie-Jeanne VILLALON, 3^{ème} adjointe au Maire : finances, ressources humaines et communications.

En cas d'empêchement de Madame Marie-Jeanne VILLALON, c'est Madame Florence DUMON qui assurera ses fonctions.

- Monsieur Victoriano CASTEL, 4^{ème} adjoint au Maire : associations, affaires funéraires et action sociale.

EN cas d'empêchement de Monsieur Victoriano CASTEL, c'est Monsieur Sébastien BOSSET qui assurera ses fonctions.

Il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Pour une commune de 1 146 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 21,38 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints comme suit :
 - 1^{ère} adjointe : 13,82 % de l'indice 1027
 - 2^{ème} adjoint : 13,82 % de l'indice 1027
 - 3^{ème} adjointe : 13,82 % de l'indice 1027
 - 4^{ème} adjoint : 13,82 % de l'indice 1027
- que ces indemnités seront versées, mensuellement,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,
- que ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

BUDGET PRIMITIF 2026

La commission budget et travaux s'est réunie le 07 avril 2026.

Le budget présenté a été envoyé à chaque membre et est équilibré.

Monsieur Olivier MATHA rappelle à l'assemblée les résultats de 2025 et l'affectation du résultat :

Le résultat de clôture du budget 2025 présente :

- ⇒ un excédent de fonctionnement de 289 180.31 €
- ⇒ un déficit d'investissement de 80 251.73 €

Les restes à réaliser sont :

- 213 109.86 € en dépenses d'investissement
- 237 895.00 € en recettes d'investissement

Il convient donc d'affecter au budget 2026 :

- 80 251.73 € en dépenses d'investissement, au compte 001
- 55 466.59 € en recettes d'investissement, au compte 1068,
- 233 713.72 € en recettes de fonctionnement, au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Section d'investissement

Monsieur Olivier MATHA présente à l'assemblée la section d'investissement, du budget primitif 2026, qui s'équilibre à la somme de 555 803,59 €.

En reste à réaliser au 31 décembre 2025 :

* en dépenses = 213 109,86 €

- révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) (32 944,85 €)
- assainissement rue de la Pommeraie – remboursement agglomération (solde) (18 957,00 €)
- enfouissement des réseaux – rue des Corneilles et rue de la Pyramide (solde) (7 497,00 €)
- enfouissement des réseaux - Chemin Pierru et de la rue de Marsalin (2^{ème} acompte) (5 760,00 €)
- amélioration des performances énergétiques de l'éclairage public – 2^{ème} partie (solde) (5 600,00 €)
- amélioration des performances énergétiques de l'éclairage public – 3^{ème} partie (2^{ème} acompte) (927,01 €)
- achat parcelles ZB 191 et AE 219 (510,00 €)
- porte Eglise (4 800,00 €)
- arrosage automatique Place du Général de Gaulle (2 304,00 €)
- travaux bâtiment (700,00 €)
- 1^{er} logement mairie (119 000,00 €)
- sol souple petit train école (5 150,00 €)
- matériels divers (3 000,00 €)
- enfouissement des réseaux – rue des Corneilles et rue de la Pyramide – génie civil télécom (solde) (4 800,00 €)
- enfouissement des réseaux – Chemin Pierru et rue de Marsalin – génie civil télécom (2^{ème} acompte) (1 160,00 €)

* en recettes = 237 895,00 €

- FDI 2023 : révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) (8 737,00 €)
- FDI 2024 : enfouissement des réseaux rue des Corneilles et rue de la Pyramide (19 820,00 €)
- FDI 2025 : création d'un logement au 1er étage de la mairie (29 669,00 €)
- DETR 2025 : création d'un logement au 1er étage de la mairie (29 669,00 €)
- Emprunt : 150 000 €

- Prévision travaux 2026 :

* antivirus (80 €)

* enfouissement des réseaux :

- solde de la rue des Corneilles et rue de la Pyramide (11 470,00 €)
- 2^{ème} acompte du Chemin Pierru et de la rue de Marsalin (10 400,00 €)

* amélioration des performances énergétiques de l'éclairage public

- solde de la 2^{ème} partie de travaux (4 000,00 €)
- 2^{ème} acompte de la 3^{ème} partie de travaux (6 400,00 €)
- 1^{er} acompte de la 4^{ème} partie de travaux (3 200,00 €)

* lanternes d'éclairage public au Luat et au Plessis (1 050,00 €)

* porte église supplément (500,00 €)

* casernes au cimetière (4 700,00 €)

* création d'un 2^{ème} logement au 1^{er} étage mairie (85 000,00 €)

* signalétique voirie (2 500,00 €)

* matériel divers (adoucisseur, armoire anti feu...) (15 000,00 €)

* vidéoprotection et défibrillateur (11 100,00 €)

* enfouissement des réseaux (partie génie civil télécom) :

- solde de la rue des Corneilles et rue de la Pyramide (24 000,00 €)
- 2^{ème} acompte du Chemin Pierru et de la rue de Marsalin (11 600,00 €)

Section de fonctionnement

Madame Marie-Jeanne VILLALON présente à l'assemblée la section de fonctionnement, du budget primitif 2026, qui s'équilibre à la somme de 980 092,72 €.

* La liste des subventions attribuées et votées est la suivante :

- Coopérative scolaire = 910 €
- Université Drouaise du temps Libre = 80 €

- Association des Parents d'Élèves de Vert-en-Drouais (APE) = 500 €
 - Association Sportive Amicale et Culturelle de Vert-en-Drouais (ASAC) = 750 €
 - Club des Zen Aînés de Vert-en-Drouais = 520 €
 - L'amicale des anciens combattants de Vert-en-Drouais = 500 €
 - Le Souvenir Français = 20 €
 - La société de chasse de Vert-en-Drouais = 200 €
 - Fonds départemental d'aide aux jeunes = 100 €
 - Phil de pêche loisirs Vert-en-Drouais = 200 €
 - Football club rémois = 950 €
 - Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Rémy-sur-Avre = 200 €
 - Happy RJD = 350 €
 - Judo Club de la Vallée d'Avre = 50 €
 - Basket Club Vallée d'Avre = 250 €
- Soit un total de 5 580 €.

Ces dernières seront mandatées si ces associations fournissent bien les pièces demandées par la collectivité (bilan, liste des adhérents, budget prévisionnel...)

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Approuve les travaux 2026
- Décide d'adopter les subventions énumérées ci-dessus pour l'année 2026.
- Approuve le budget 2026.

VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le taux des taxes appliqué en 2025 :

- | | |
|--|---------|
| - taxe foncière sur le bâti | 34,72 % |
| - taxe foncière sur le non bâti | 25,23 % |
| - taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 12,50 % |

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas augmenter le taux des taxes pour 2026 et de les maintenir aux taux suivants :

- | | |
|--|---------|
| - taxe foncière sur le bâti | 34,72 % |
| - taxe foncière sur le non bâti | 25,23 % |
| - taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 12,50 % |

VIREMENTS DE CRÉDITS

Suite au vote du budget primitif 2026, le conseil municipal autorise Madame le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ; Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État, et sont transmis au comptable public, pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.

TRAVAUX 2026 – CRÉATION D'UN 2^{ème} LOGEMENT AU 1^{er} ÉTAGE DE LA MAIRIE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les travaux, votés au budget 2026, concernant la création d'un logement d'un 2^{ème} logement au 1^{er} étage de la mairie.

Elle présente à l'assemblée les différents devis relatifs à ces travaux :

- Maçonnerie ☞ SARL PIAU Yannick pour un montant HT de 830,00 €
- Rampe ☞ SARL PIAU Yannick pour un montant HT de 2 500,00 €
- Placo – Isolation ☞ SARL DMCB pour un montant HT de 6 800,28 €
- Portes palières ☞ SARL DMCB pour un montant HT de 3 259,20 €

- Bandes ☞ MN Enduis 'Eure pour un montant HT de 763,83 €
 - Electricité logement ☞ ROLLET David Services pour un montant HT de 7 420,85 €
 - Electricité logement mise au norme ENEDIS ☞ ROLLET David Services pour un montant HT de 1 690,74 €
 - Plomberie ☞ SARL Stéphane COESNON pour un montant HT de 9 827,43 €
 - Chauffage ☞ SARL Stéphane COESNON pour un montant HT de 6 090,00 €
 - Faïence ☞ LECAMUS Carrelage pour un montant HT de 1 803,65 €
 - Peinture – revêtement de sol ☞ SAS SL PEINTURE ET DECORATION pour un montant de 7 839,80 €
 - Garde-corps ☞ MBPA pour un montant HT de 5 163,00 €
 - Menuiserie ☞ MBPA pour un montant HT de 1 363,15 €
 - Maître d'œuvre ☞ CONSEILS ETUDES TRAVAUX pour un montant de 6 752,54 €
- Soit un total HT de 62 104,47 €

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve les devis présentés et autorise Madame le Maire à les signer.

ATTRIBUTION NUMÉRO DE VOIRIE – RUE CHARLES WADDINGTON

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la création des deux logements au 1^{er} étage de la mairie et propose de leur attribuer un numéro de voirie.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'attribuer le numéro de voirie suivant :

☞ logement 2	35 bis rue Charles Waddington
☞ logement 1	35 ter rue Charles Waddington

LOGEMENTS MAIRIE - CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

Madame le Maire rappelle l'assemblée la création des deux logements au 1^{er} étage de la mairie

Le montant du raccordement de ces deux logements s'élève à 3 742,00 € HT.

La canalisation souterraine, les bornes de repérage si besoin et le coffret seront installés sur notre propriété parcelle AE 329. Aussi, Madame le Maire présente à l'assemblée la convention de servitude pour les ouvrages souterrains proposée par ENEDIS.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve cette convention et autorise Madame le Maire à la signer

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures et quarante-sept minutes.

Le secrétaire
Julien DIEU

Le Maire,
Evelyne DELAPLACE



E. DELAPLACE